

Projet agrivoltaïque de Plaigne

Lettre d'information #1

Novembre- 2023

LE MOT DU CHEF DE PROJET

Madame, Monsieur,



Les équipes de RWE Renouvelables France étudient depuis quelques mois la faisabilité d'un projet agrivoltaïque sur la commune de Plaigne. Une première phase a consisté à obtenir l'accord des propriétaires des terrains concernés. Des études évaluant les potentiels impacts sur la nature, l'activité agricole, le paysage et le territoire sont en cours. La dernière rencontre avec le Maire s'est tenue en septembre et les résultats de ces premiers travaux ont été présentés au cours de cette réunion.

Ce projet de transition énergétique et écologique sera développé en toute transparence et en concertation avec les acteurs du territoire et les citoyens.

C'est dans cet esprit que nous vous adressons ce jour cette première lettre d'information.

Bonne lecture !

Mohammed ZOUHIR,
Chef de projets solaires, RWE Renouvelables France

LES DONNEES CLES DU PROJET



58

hectares

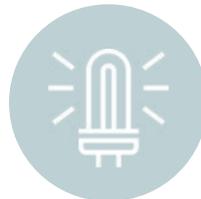
Le potentiel du parc est de 58 hectares pour une installation d'environ 48 552 panneaux.



16 708

foyers

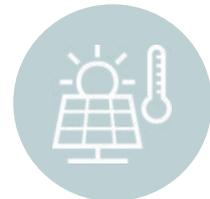
Un parc photovoltaïque de 27 MWc produit l'équivalent de la consommation électrique 36 590 personnes (ADEME)



27

MWc

La puissance photovoltaïque est de 27 MWc potentiels sur cette zone de 58 ha.



2027

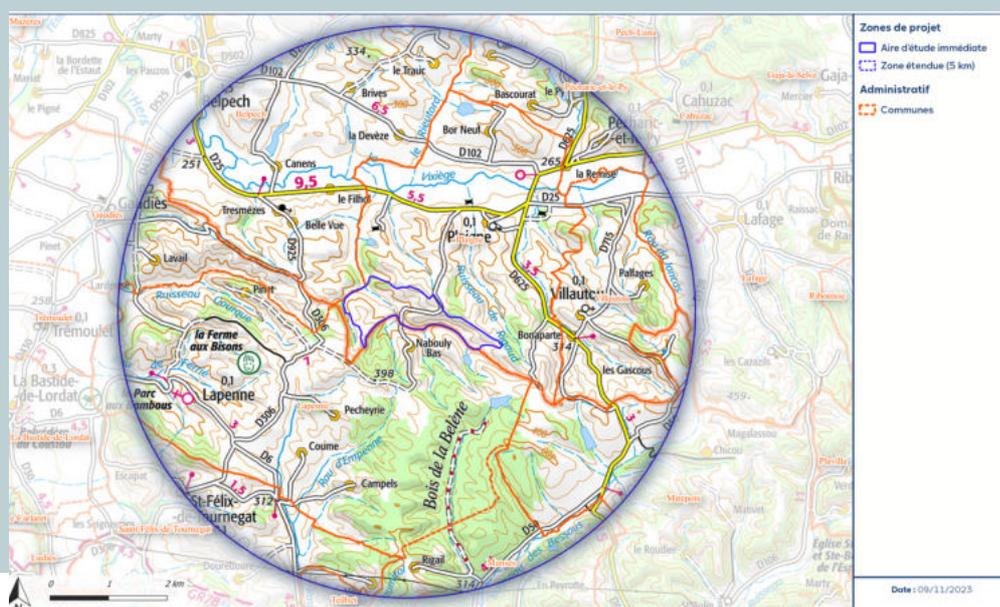
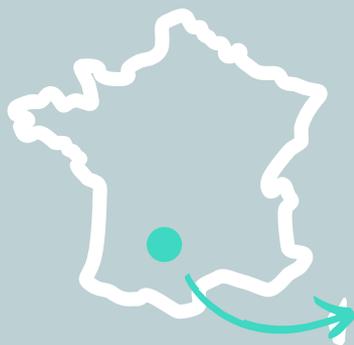
Le parc photovoltaïque de Plaigne devrait être mis en service à l'horizon 2027.

Projet Agrivoltaïque de Plaigne

ALLIER DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET PRODUCTION D'ELECTRICITE AU SERVICE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Pourquoi un projet agrivoltaïque à Plaigne ?

Un projet agrivoltaïque permet une meilleure valorisation des terres agricoles via une synergie entre l'activité agricole et la production d'électricité durable, garantissant un revenu stable à l'agriculteur, un confort animal et une protection contre les aléas climatiques, ce qui contribue à pérenniser l'exploitation agricole.



La Région Occitanie a pour ambition d'être la première Région d'Europe à énergie positive en 2050.

Elle affirme ainsi sa volonté de contribuer à la résilience du territoire face au changement climatique et à son atténuation, d'améliorer la qualité de vie, de créer de l'activité et de l'emploi, et de donner toute sa place à la coopération et à l'initiative citoyenne. Le niveau d'ensoleillement régional est particulièrement favorable au développement de l'électricité photovoltaïque avec environ 2500 heures de soleil par an . L'Occitanie est la deuxième région française pour la puissance photovoltaïque installée avec un peu plus de 3GWc de capacité installée et des objectifs ambitieux à court, moyen et long terme.

Objectifs fixés (MW)	2020	2030	2050	Coefficient multiplicateur 2050 / 2020
Photovoltaïque	2 146	6 300	15 000	7,0
Eolien terrestre	1 654	3 600	5 500	3,3
Eolien maritime	0	1 300	3 000	-
Mais aussi : biogaz, bois énergie, petite hydroélectricité				

Une première étape clé

L'ÉTUDE D'IMPACT

Pour construire et exploiter un parc solaire, il est nécessaire d'obtenir un permis de construire délivré par la Préfecture. Une étude d'impact doit notamment être réalisée dont les résultats seront annexés au dossier de demande de permis de construire.

L'étude d'impact environnementale comporte différents volets dont les principaux, les volets écologique, paysager et dans le cas présent agricole, sont détaillés ci-dessous.



Volet Ecologique

L'étude écologique repose à la fois sur des études bibliographiques (documentation sur les zones protégées, réglementation, données associatives) et sur des investigations de terrain (recensement d'espèces végétales et animales). Cette étude est réalisée sur un cycle biologique complet (un an). Elle permet d'établir les impacts potentiels du projet sur l'environnement, avant de proposer des mesures pour les éviter, les réduire ou les compenser en dernier recours. L'objectif final est de concevoir un projet de moindre impact environnemental.



Volet Paysager

L'étude paysagère analyse l'état initial dans lequel s'inscrit le projet solaire de Plaigne : présence ou non de monuments historiques, de sites emblématiques, structure naturelle, relief, géologie, hydrographie, etc.

Ce diagnostic est réalisé sur un cycle annuel complet et décrit également les zonages écologiques dans un rayon de 5 kilomètres (voire davantage selon les groupes et les rayons d'action des espèces) autour du site.



Volet agricole

L'étude préalable agricole analyse l'état initial de l'économie agricole, les enjeux agricoles du projet, elle permet d'établir les impacts notables et les mesures de compensation en vue de consolider l'économie agricole du territoire.



Présentation des résultats aux riverains

Les résultats de ces différentes études seront présentés et mis à la disposition du public à compter de fin 2023, avec la tenue d'une permanence d'information ainsi que la diffusion d'une seconde lettre d'information.

Projet Agrivoltaïque de Plaigne

DES BENEFICES MULTIPLES POUR LE TERRITOIRE

Le parc solaire générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités qui peuvent les réinvestir à l'échelle communale et intercommunale.

Retombées fiscales* annuelles pour 27 MWc :

Commune de Plaigne	17 000 € / an
EPCI Piège - Lauragais - Malpère	40 640 € / an
Département de l'Aude	26 270 € / an

*simulation faite le 09/11/2023 sur les dispositions fiscales en vigueur (source : impots.gouv.fr)

Des **mesures de réduction et de compensation**, définies dans l'étude d'impact, pourront **aider à financer des projets de territoire**.

Enfin, et surtout, **les bénéfices seront aussi environnementaux** grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes.

LE PLANNING DU PROJET

Le développement d'un projet solaire est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne, en France). Elle s'appuie notamment sur des études naturalistes, paysagères et agricoles. Les résultats de ces études nous permettront d'avancer dans la définition de ce projet agrivoltaïque : nombre et emplacement des panneaux, prise en compte des enjeux écologique et paysagers, accès pompiers, etc.



L'énergie solaire



25 à 30 ans

c'est la **durée de vie**
d'un panneau solaire

94 %

c'est le **taux de recyclabilité**
d'un module photovoltaïque

La France dispose du 5ème gisement solaire européen avec une production d'électricité renouvelable possible sur tout le territoire. À fin 2022, la **capacité solaire installée s'élevait à 15,8 GWc** (en progression de plus de 2,6 GWc). L'électricité produite par la filière solaire a atteint un nouveau record en 2022 avec près de 18,6 TWh produits, soit une augmentation de 31 % par rapport à l'année précédente. Le solaire a contribué à couvrir 4,1 % des besoins en électricité du pays en 2022 (contre 3% en 2021).

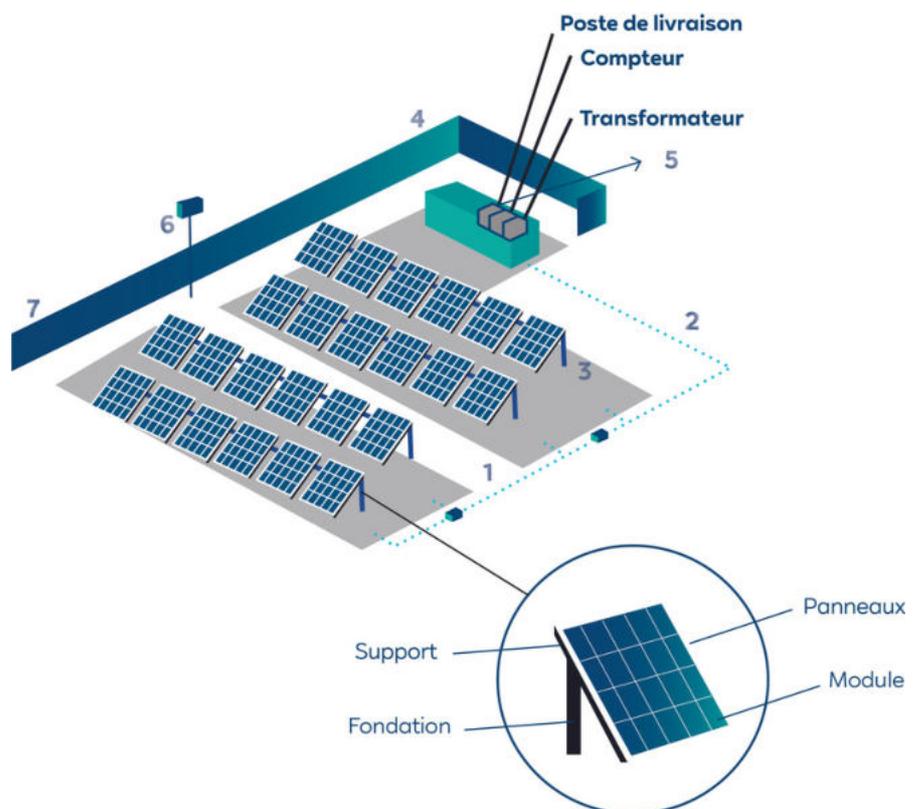
Les 3 atouts clés du photovoltaïque

- Le soleil est une ressource renouvelable, naturelle et inépuisable.
- Il s'agit d'une technologie fiable, performante et compétitive.
- Enfin, c'est une solution énergétique respectueuse de l'environnement

COMMENT FONCTIONNE UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE ?

Une centrale solaire fonctionne grâce à des modules photovoltaïques. Des onduleurs placés sous les panneaux collectent l'électricité et la convertissent en courant alternatif. L'électricité est acheminée vers un transformateur qui élève la tension électrique afin de la rendre compatible avec la tension du réseau électrique.

La puissance (ou capacité de production) d'un panneau solaire s'exprime en kilowatt crête (kWc) ou mégawatt crête (MWc) pour une centrale solaire. On parle en revanche de kilowatt heure (kWh) ou de mégawatt heure (MWh) pour désigner la production d'une installation.



Qui sommes-nous ?

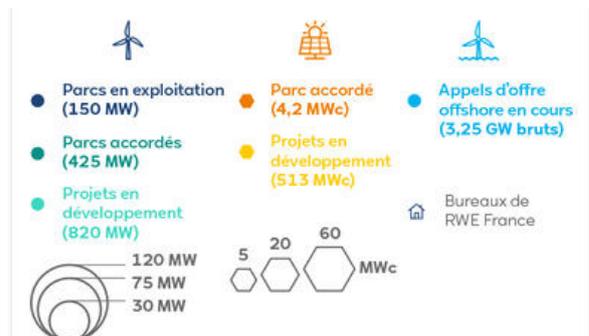
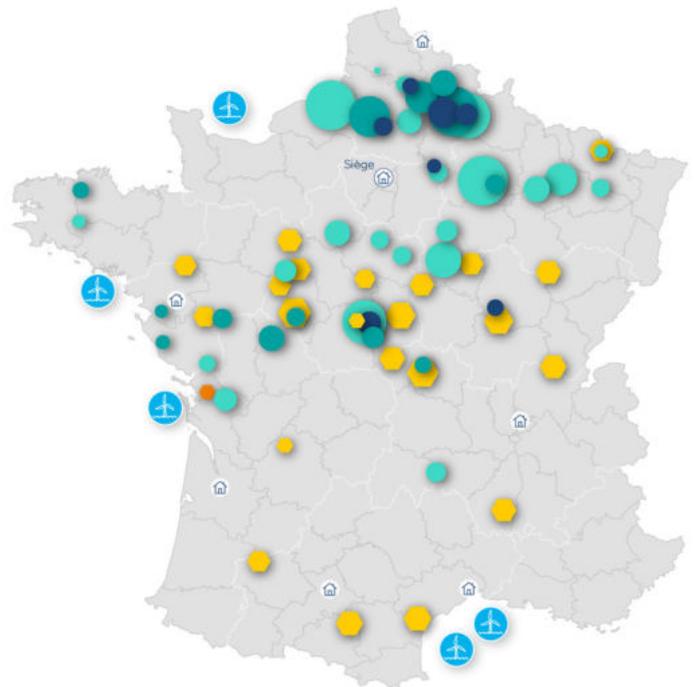
RWE RENOUVELABLES FRANCE

Filiale du groupe RWE, RWE est une Société à mission en France qui compte parmi les principaux développeurs et producteurs d'énergies renouvelables.

Avec plus de 250 collaborateurs répartis à travers 7 agences régionales, nos équipes développent, financent, construisent et exploitent des parcs éoliens et solaires.

Le Groupe développe actuellement plus de 900 MW de projets éoliens terrestres et 400 MWc de projets solaires et a mis en service environ 150 MW en 2 ans. Il est par ailleurs positionné sur l'ensemble des appels d'offres éoliens en mer français et poursuit activement des projets dans le stockage et l'hydrogène.

S'inscrivant dans le temps long, RWE valorise la transparence de ses actions et le dialogue permanent avec tous ses partenaires pour favoriser la meilleure intégration possible de ses projets.



Contactez le Chef de Projet



Mohammed ZOUHIR
Mohammed.zouhir@rwe.com
06 07 10 80 34

Retrouvez tous nos projets et plus d'informations sur notre site ici

